

*Richard Ntakirutimana
Bennett Collins*

Les Batwa¹ du Ruanda sont connus sous plusieurs appellations: chasseurs-cueilleurs, peuples de la forêt, Batwa (ou Twa), Pygmées, potiers, abasangwabutaka², ou « peuple historiquement marginalisé, ou « HMP » (en anglais). Les Batwa vivent dans tout le pays ; ils sont entre 33.000 et 35.000 sur une population totale d'environ 11 millions, c'est à-dire qu'ils constituent 0,3% de la population.³ Ils ont une culture distincte, souvent associée à leur danse traditionnelle et aux intonations de leur langue particulière.

Avant 1973, à la création des parcs nationaux au Ruanda, les Batwa vivaient principalement de chasse et de pêche dans les forêts naturelles du pays. Ils furent expulsés de leurs terres ancestrales, sans préavis, sans compensation, sans autres moyens de subsistance et constituent maintenant les plus pauvres et les plus marginalisés de tous les groupes ethniques du Ruanda.

L'absence complète de leur représentation dans les sphères gouvernementales est un grave problème pour eux. Cependant, l'article 82, paragraphe 2 de la Constitution, amendée par la révision n°2 du 8 décembre 2005, stipule que 8 membres du Sénat doivent être nommés par le Président de la République qui doit assurer la représentation des communautés qui furent marginalisées dans l'histoire. Pourtant, à l'heure présente, les Batwa n'ont qu'un représentant au Sénat.

Le gouvernement ruandais ne reconnaît toujours pas l'identité autochtone et minoritaire des Batwa ; en fait, toute identification ethnique a été bannie depuis le génocide et la guerre de 1994, bien que le gouvernement ait voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. En raison de cette absence de volonté d'identification ethnique, il n'y a pas, au Ruanda, de loi particulière qui promeuve et protège les droits des Batwa. Le Ruanda n'a pas signé la Convention 169 de l'OIT.

La Vingtième Commémoration du génocide de 1994

En avril 2014, le Ruanda a commémoré le 20^{ème} anniversaire du génocide de 1994. Durant la cérémonie, au stade d'Amahoro à Kigali, il ne fut mentionné qu'une fois que les Batwa en furent aussi victimes. Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, a déclaré :

¹ Batwa et Mutwa sont respectivement le pluriel et le singulier utilisés dans la langue kinyarwanda pour se référer aux Twa. Dans cet article nous respecterons cet usage

² Abasangwabutaka est approximativement traduit de kinyarwanda comme "ceux qui étaient les premiers sur cette terre"

³ Selon une enquête socio-économique menée en 2004 par CAURWA (*Communauté des autochtones ruandais*, connue maintenant sous le nom de COPORWA, *Communauté des potiers ruandais*) en collaboration avec le département des statistiques du Ministère des finances et de la planification économique. Le nombre exact des Twa aujourd'hui est inconnu.

« Plus de 800.000 personnes furent systématiquement tuées, en majorité des Tutsi mais aussi des Hutu modérés, des Twa et d'autres. » Au début de janvier 2014, le Conseil de sécurité a adopté une résolution qui reconnaît officiellement le génocide comme « le génocide contre les Tutsi au Rwanda, au cours duquel les Hutu et d'autres, opposés au génocide, furent également tués ». Les récits officiels ne mentionnent pas les Batwa qui furent pourtant une cible du génocide à cause de leurs relations historiques avec les Tutsi. Un récit sur les Batwa pendant le génocide a été malgré tout porté à la connaissance nationale.⁴



Survivants du génocide

Le 20^{ème} anniversaire du génocide met en lumière la perpétuelle discrimination envers les survivants batwa qui ne reçoivent pas la même aide du gouvernement que les survivants tutsi. L'article 14 de la Constitution déclare :

« L'État devra, dans les limites de ses compétences, prendre des mesures spéciales en vue du bien-être des survivants du génocide commis entre le 1^{er} octobre 1990 et le 31

⁴ De même, le point de vue batwa est absent du programme "Ndi Umunyanwanda" démarré en 2013 par le gouvernement dans le but de dire la vérité sur l'histoire du génocide de 1994.

décembre 1994 qu'ils aient été rendus infirmes, indigents ou qu'ils soient des personnes âgées ou vulnérables. »

Non seulement il y a beaucoup de Batwa ayant survécu au génocide mais leur grave vulnérabilité comme minorité culturelle a été bien démontrée par de nombreuses organisations internationales, comme The African Peer Review Mechanism, l'Expertise indépendante de l'ONU sur les questions des minorités, le Groupe international sur les droits des minorités et l'Organisation des nations et des peuples non représentés. Leurs travaux montrent tous que les Batwa sont au-dessous du niveau national pour l'alphabétisation, pour l'accès aux traitements médicaux, pour la propriété foncière, l'espérance de vie et ont un taux de mortalité élevé. Le gouvernement ruandais doit faire de grands pas en avant pour s'assurer que les communautés batwa ont les mêmes droits que les autres Ruandais.

Droits fonciers

Programme Girinka

Le programme Girinka⁵, connu aussi comme le programme « une vache par famille pauvre », s'est révélé défectueux par nature, malgré ses bonnes intentions, quand il fut mis en œuvre dans les communautés batwa. Il s'agissait d'aider les familles pauvres à développer leur autosuffisance en leur donnant une vache laitière. Pour que les familles puissent bénéficier du programme Girinka, elles devaient déjà posséder au moins 0,25-0,75 ha de terre et construire une grange. Comme la question de la terre est incroyablement conflictuelle au Rwanda en raison de la très haute densité de population, les programmes qui ne sont ouverts qu'à ceux qui ont un droit de propriété foncière ancestral, excluent la partie de la population ruandaise qui n'a pas accès à la terre. La grande majorité des Batwa ne possède pas de terre et n'a pas les moyens de construire une grange pour la vache. Les consultations des communautés batwa, en 2014, ont révélé que le népotisme gouvernait la distribution du bétail par les autorités locales.

Les terres ancestrales

Au XX^{ème} siècle, à cause des plans nationaux et internationaux de protection de la nature, les Batwa furent bannis des forêts Gishwati et Nyungwe et du Parc national des volcans. Ceux qui ont été chassés de leurs terres selon le principe de *terra nullius* ou « terre n'appartenant à personne » attendent toujours de recevoir la compensation adéquate du gouvernement ruandais pour la perte de leur terre, la destruction de leur culture et de leurs moyens d'existence comme le stipule la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les marais

De plus, l'accès des communautés Twa aux marais, où ils recueillent l'argile nécessaire à la confection de leur poterie traditionnelle, a été restreint. Comme cet artisanat a une signification historique, culturelle et socio-économique pour leurs communautés, le

⁵ Ce programme est financé par le gouvernement du Rwanda (2006-2015) dans le but de réduire les taux de malnutrition infantile et d'accroître le revenu des foyers des fermiers pauvres. Ces objectifs se réalisent en introduisant le lait et sa consommation dans les foyers pauvres grâce au don de génisses.

gouvernement doit impérativement leur fournir une autre source d'argile si les marais ne sont plus d'accès public.

Droits politiques

L'appellation « Historiquement marginalisés »

Depuis le génocide de 1994 cette appellation a été utilisée comme un homonyme pour Batwa par le gouvernement ruandais, sans que ceux-ci aient été consultés, ce qui va contre les principes de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones et du document final de la Conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones. Le gouvernement ruandais est enjoint de consulter et de coopérer avec la société civile batwa avant que soit mise en œuvre toute politique qui affecte directement ses moyens d'existence.

Représentation adéquate

Malgré le Batwa qui siège au Sénat, on note que dans les trois dernières années d'exercice gouvernemental aucun Batwa n'a eu accès à une autre charge. Ce manque de représentation est extrêmement répréhensible car il fait perdurer l'héritage historique de la discrimination et de l'exclusion des processus de prises de décision.

Discrimination permanente

On a rapporté les cas où il a été refusé aux Batwa le droit d'exprimer leurs inquiétudes quant à leurs droits socio-économiques et politiques et où ils ont été accusés, de ce fait, d'apporter la division sur une base ethnique. Un exemple de ce type de dommage a été rapporté, en 2014, quand un jeune Mutwa, délégué de l'organisation batwa, COPORWA, qui se rendait à une réunion communautaire, fut arrêté dans la province de l'est, incarcéré et traduit en justice.⁶

En 2013, des habitats batwa furent attaqués dans le district de Nyaraguru et soupçonnés de vols, qui n'ont pas été prouvés.

Problèmes de logement et de santé

Bye Bye Nyakatsi

Le programme de logement Bye Bye Nyakatsi⁷ pose des problèmes significatifs auxquels le gouvernement ruandais doit répondre immédiatement. Quoiqu'il fut établi pour éliminer les toits de chaume ou « nyakatsi » afin d'améliorer les standards de vie au Rwanda, les moyens par lesquels il a été mis en œuvre ont été destructeurs pour beaucoup de communautés batwa. Les Batwa construisent et habitent les nyakatsi pour des raisons pratiques, comme la séparation des parties habitées par les familles et des greniers. Les toits en tôle qu'on leur a donnés après la destruction des nyakatsi ne compensent pas la perturbation de leurs modes de vie. Le manque de connaissances sur la construction des toits en tôle a fait s'effondrer les maisons et provoqué des morts. Beaucoup de Batwa ont vendu leurs toits en tôle pour de l'argent et vivent maintenant

⁶ L'évènement en question eut lieu en 2012

⁷ Ce programme fut lancé en 2011 en vue d'éliminer d'ici à 2020 l'insécurité du logement au Rwanda

dans des préfabriqués ou avec d'autres familles. Les maisons sont surpeuplées ce qui a provoqué des incestes, des viols, des grossesses précoces et une augmentation des maladies contagieuses. L'incompréhension du gouvernement envers les communautés batwa dans la mise en œuvre de ce programme a fait que les bonnes intentions de Bye Bye Nyakatsi ont été dépassées par la sombre réalité.

COPORWA (Communauté des potiers ruandais, une ONG travaillant à la promotion et à la protection des droits des Twa) a fait pression sur le gouvernement ruandais à propos du programme Bye Bye Nyakatsi en 2011/2012. Le gouvernement a reconnu sa mauvaise application et a promis de revoir sa politique. Mais, en 2014, le problème n'est toujours pas résolu.

Richard Ntakirutimana est Twa et directeur de *The African Initiative for Mankind Progress Organization (Initiative africaine pour l'organisation du progrès de l'humanité)*

Bennett Collins est chercheur de *the School of International relations (l'Ecole des relations internationales)* de l'Université St. Andrews en Ecosse

Source : IWGIA *The Indigenous World 2015*
Traduction par Simone Dreyfus -Gamelon, Présidente du GITPA